



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1791 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans l'application de ladite résolution. On y trouvera exposés les principaux événements survenus dans le pays jusqu'au 7 mai 2008 depuis mon précédent rapport (S/2007/682) en date du 23 novembre 2007.

#### II. Principaux événements

2. Dans l'ensemble, la situation s'est gravement détériorée sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire au Burundi au cours de la période considérée. Les hostilités ont repris à grande échelle entre les forces de sécurité nationales et le Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL), tandis qu'un regain de tension entre les partis politiques a déclenché une nouvelle crise politique, qui a paralysé les activités du Parlement et du Gouvernement de large coalition formé en novembre 2007. Comme autres sources de préoccupation relevées au cours de la période considérée, on signalera les déplacements de populations provoqués par les hostilités, la poursuite des violations généralisées des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité nationales, l'absence de progrès en matière de justice transitionnelle et la menace de l'insécurité alimentaire.

##### **Le processus de paix**

3. Les initiatives visant à mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix sont d'abord montées en puissance au début de 2008. En janvier, le Directoire politique mis en place par le Médiateur, à savoir le Ministre sud-africain de la sûreté et de la sécurité, M. Charles Nqakula, a commencé à s'attaquer aux problèmes politiques soulevés par la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu. Le Directoire est composé de mon Représentant exécutif pour le Burundi et des représentants de la Mission de facilitation, de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, de l'Union africaine et de l'Union européenne, et des Ambassadeurs de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie au Burundi. Le Gouvernement et les FNL ont également désigné des représentants



auprès de cet organe. Le 15 janvier, dans le souci de relancer le processus de paix alors dans l'impasse, le Médiateur a soumis au Directoire politique des propositions prévoyant notamment des délais précis pour le retour de la direction des FNL au Burundi.

4. Le 26 janvier, sous les auspices du Gouvernement tanzanien, le Médiateur a rencontré à Dar-es-Salaam le président des FNL, M. Agathon Rwaswa. À la suite de leurs entretiens, M. Rwaswa a réaffirmé l'attachement des FNL au processus de paix et sa volonté de coopérer avec le Médiateur. Le 5 février, le Médiateur a soumis ses propositions au Président de l'Ouganda, M. Yoweri Kaguta Museveni, au Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Jakaya Mrisho Kikwete, et au Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki. Par la suite, l'Initiative régionale a renouvelé le mandat du Médiateur jusqu'en décembre 2008.

5. Les 22 et 23 février, la médiation sud-africaine a organisé, au Cap, une réunion des parties prenantes régionales et internationales, bilatérales et multilatérales en vue d'examiner le processus de paix au Burundi. La réunion est convenue d'adopter une feuille de route prévoyant des étapes précises et intitulée « Programme d'action en faveur du processus de paix au Burundi ». Un groupe d'envoyés spéciaux pour le Burundi a également été constitué pour appuyer l'action de la Mission de facilitation et du Directoire politique.

6. Le Programme d'action, qui comporte deux phases, envisage la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu et la conclusion du processus de paix avant la fin de 2008. La première phase prévoit la conclusion du processus de désarmement et de démobilisation, suivie du retour des FNL au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi à l'échéance du 1<sup>er</sup> mai 2008. La deuxième phase prévoit l'intégration des membres des FNL dans les institutions nationales et leur réinsertion aux niveaux des collectivités, le Directoire politique étant censé suivre ce processus.

7. Le Programme d'action a été entériné par le Gouvernement burundais à la fin février et par les FNL le 1<sup>er</sup> mars, à la suite d'une réunion tenue à Dar es-Salaam avec le Médiateur et le Directoire politique. M. Rwaswa est convenu de regagner Bujumbura avant le 1<sup>er</sup> mai.

8. Le 16 mars, le Directoire politique, la direction des FNL et des représentants du Gouvernement ont tenu une rencontre au cours de laquelle ils ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre de l'Accord de principes de juin 2006 et de l'Accord général de cessez-le-feu de septembre 2006. Le 17 mars, à l'issue de négociations techniques, les FNL et l'Union africaine ont conclu un accord précisant les mesures de sécurité et les dispositions logistiques que devra prendre l'Équipe spéciale de l'Union africaine lors du retour des membres des FNL.

9. En dépit de cette évolution encourageante, les FNL n'ont pas réintégré le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi à l'échéance du 1<sup>er</sup> avril telle que prévue par le Programme d'action. Les FNL ont fait valoir que le cadre juridique octroyant une immunité provisoire à ses membres n'était pas suffisant et que, comme préalable à leur retour, le Parlement devait adopter une nouvelle loi. On rappellera que l'Assemblée nationale avait adopté, en novembre 2006, une loi relative à une immunité provisoire en faveur des signataires de l'Accord général de cessez-le-feu. S'en était suivi, en décembre 2006, un décret présidentiel désignant les FNL comme étant les bénéficiaires de cette loi. Les assurances publiques

données à cet effet par le Président le 11 mars et aussi à l'occasion de réunions avec le Directoire politique n'ont pas convaincu les responsables des FNL. À la suite d'une réunion tenue le 1<sup>er</sup> avril avec le Directoire politique, le Médiateur a décidé de consulter les responsables de l'Initiative régionale sur la manière de procéder, compte tenu de la décision des FNL de ne pas réintégrer le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi.

10. Dans un communiqué publié le 17 avril, les FNL ont déclaré qu'ils se réservaient le droit de se défendre si le Gouvernement attaquait leurs positions. Des affrontements ont éclaté le même jour. Les FNL auraient attaqué des positions des Forces de défense nationale dans la capitale. Des tirs de mitrailleuse lourde et de mortier ont visé Bujumbura durant la nuit et le lendemain. Les combats qui ont opposé les FNL et les Forces de défense nationale ont continué de toucher les provinces de Bujumbura Rural, Bubanza, Kayanza et Cibitoke. Lors d'une attaque au mortier survenue le 22 avril, la nonciature apostolique a subi des dégâts structurels, sans que l'on ne signale toutefois de victimes.

11. Les bombardements aériens effectués ensuite par les Forces de défense nationale auraient détruit les bases des FNL au nord de Bujumbura et fait échec à de nouvelles attaques sur la capitale. La situation est demeurée tendue sur le plan de la sécurité à Bujumbura et dans plusieurs des provinces touchées.

12. À la date du 7 mai, quelque 100 combattants des FNL et 10 soldats des Forces de défense nationale auraient été tués et de nombreux autres blessés. Trois agents de la Police nationale du Burundi auraient également été tués. Si le nombre des victimes civiles n'a pas encore pu être confirmé, les affrontements avaient déjà entraîné, au début du mois de mai, le déplacement de milliers de personnes.

13. Les FNL ont rejeté la responsabilité de la violence, imputant les affrontements au Gouvernement et soulignant leur attachement à l'Accord général de cessez-le-feu. Le 21 avril, les FNL ont réclamé l'arrêt de l'offensive militaire gouvernementale, la distribution de l'aide alimentaire à ses combattants et la reprise des négociations, auxquelles devrait être associée la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

14. Pour sa part, le Gouvernement a estimé que les attaques constituaient une violation délibérée du cessez-le-feu. Le 18 avril, il a publié un communiqué accusant les FNL d'utiliser la question de l'immunité provisoire comme un prétexte pour faire échec au processus de paix. Le Gouvernement a invité la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour faire face à la violation de l'Accord par les FNL, tout en affirmant qu'il restait ouvert au dialogue.

15. Les parties prenantes, tant nationales qu'internationales, se sont déclarées gravement préoccupées par des informations non confirmées selon lesquelles les FNL recevaient un appui des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

16. Le 24 avril, 25 parlementaires ont adressé au Président de l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle ils ont demandé que le Parlement se réunisse en session plénière pour amender la loi relative à l'immunité provisoire et désigner explicitement le groupe armé. La session plénière du Parlement ne s'est pas tenue.

17. Dans une allocution publique prononcée le 25 avril, le Président Pierre Nkurunziza a précisé les mesures prises par le Gouvernement pour octroyer une

immunité provisoire aux FNL. Il a également assuré aux Burundais que toutes les dispositions étaient prises pour assurer leur sécurité.

18. La reprise des hostilités a été condamnée à l'unanimité par les responsables de la région. Le 30 avril, les Présidents ougandais Museveni et tanzanien Kikwete se sont réunis à Kampala, en leurs qualités respectives de Président et de Vice-Président de l'Initiative régionale pour la paix, en vue d'examiner la situation au Burundi. Les Ministres des affaires étrangères sud-africain, ougandais et tanzanien et le Médiateur ont tenu une réunion à Arusha les 4 et 5 mai avec une délégation des FNL conduite par M. Agathon Rwasa, pour communiquer les décisions prises par les Présidents Museveni et Kikwete lors de leur rencontre de Kampala. Les FNL auraient été informés qu'ils devaient reprendre leur participation aux travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi et du Directoire politique dans un délai de 10 jours. Les Ministres ont également confirmé que, selon eux, l'immunité provisoire accordée au groupe en 2006 restait valide.

19. Le 5 mai, le porte-parole des FNL a protesté contre le fait que les ministres aient lancé une série d'ultimatums sans laisser de place à la concertation. Les partis du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), de l'Union pour le progrès national (UPRONA) et du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) (Nyangoma) ont déclaré craindre que les ultimatums n'entraînent une escalade du conflit. Toutefois, le 6 mai, dans une lettre adressée au Ministre tanzanien des affaires étrangères, les FNL ont indiqué leur intention de réintégrer le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi et le Directoire politique dans les délais prescrits. Le groupe a également sollicité, pour son retour au Burundi, la protection des troupes tanzaniennes dans le cadre de l'Équipe spéciale de l'Union africaine.

### **Conditions de sécurité**

20. Les conditions de sécurité se sont progressivement détériorées avant la reprise des hostilités à grande échelle décrite plus haut. Au cours de la période considérée, on a relevé des attaques armées de plus en plus nombreuses contre les civils, des attaques ciblées contre des responsables des administrations provinciales et une très forte progression des activités criminelles sur tout le territoire national.

21. Bujumbura a été particulièrement touché par la recrudescence du banditisme. La forte haute hausse de la criminalité a retenu l'attention à l'échelle du pays et incité diverses parties prenantes à lancer un appel au Gouvernement afin qu'il remédie à la situation. En février, le Président et le parti au pouvoir ont publié des déclarations attribuant la forte augmentation des incidents criminels aux FNL.

22. Le 24 mars, le Président Nkurunziza a publiquement reconnu la détérioration des conditions de sécurité et réclaté que soient poursuivis les éléments des forces de sécurité nationale impliqués dans des infractions et des violations des droits de l'homme. Le 10 avril, avant la reprise des hostilités à grande échelle, le Premier Vice-Président a entamé, avec les responsables des administrations provinciales, une série de séminaires sur les moyens pratiques d'améliorer les conditions de sécurité.

23. Au 7 mai, le personnel et les installations des Nations Unies n'avaient été ni visés ni directement touchés par les affrontements. Toutefois, plusieurs membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont été victimes de la recrudescence de la criminalité. Le 31 décembre 2007, un

fonctionnaire international de l'ONG Action contre la faim a été tué dans une embuscade, dans la province de Ruyigi.

24. Un groupe d'individus se disant être d'anciens agents nationaux de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) en quête d'un complément d'indemnisation ou d'un rengagement a commencé à menacer le personnel et les biens de l'Organisation. Le 26 mars, un véhicule du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été endommagé lors d'une attaque menée par ce groupe. Le BINUB a porté cet incident à l'attention des autorités nationales.

25. En janvier, compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité, la phase III du plan de sécurité des Nations Unies a été décrétée pour tout le pays. Le 6 mai, la phase IV est entrée en vigueur à Bujumbura Rural et à Bubanza en raison de la poursuite des affrontements armés entre les forces gouvernementales et les FNL dans ces provinces. Une suspension des missions des Nations Unies à destination du Burundi et à l'intérieur du pays a été appliquée du 18 avril au 1<sup>er</sup> mai.

### **Évolution de la situation politique**

26. La situation politique intérieure a connu des revers importants au cours de la période à l'étude. En décembre 2007, le Parlement a adopté le budget national pour 2008. Toutefois, en janvier, il est retombé dans une phase d'inaction en raison de désaccords portant sur l'opportunité de créer une commission parlementaire spéciale sur la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu.

27. Le consensus politique qui avait permis la formation d'un gouvernement de large coalition en novembre s'est heurté à des difficultés. Dans les semaines qui ont suivi, le FRODEBU a plusieurs fois contesté la répartition des responsabilités entre les membres du nouveau Gouvernement, notamment entre les ministres et les vice-ministres.

28. Le 26 janvier, le parti au pouvoir, à savoir le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), a tenu son quatrième congrès. Le congrès a entériné l'exclusion de plusieurs membres du parti, dont M<sup>me</sup> Alice Nzomukunda, ancienne Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, et M<sup>me</sup> Denise Sinankwa, ancienne Ministre des finances. Les deux personnalités auraient été exclues pour n'avoir pas respecté la ligne du parti.

29. Au début de la session parlementaire, en février, le CNDD-FDD a exigé l'exclusion de M<sup>me</sup> Nzomukunda du Bureau de l'Assemblée nationale dans la mesure où elle avait été exclue du parti. Le FRODEBU a dénoncé l'absence de consultation et déclaré que son exclusion enfreindrait les règlements de l'Assemblée. La position du FRODEBU a été appuyée par d'autres membres de l'opposition de facto, y compris les parlementaires de l'UPRONA, du CNDD-Nyangoma et du CNDD-FDD de Radjabu. Le 21 février, le FRODEBU a décidé de suspendre sa participation aux séances plénières jusqu'à ce que de nouvelles consultations aient lieu entre son groupe parlementaire et le Président de l'Assemblée nationale. Le 6 mars, l'Assemblée nationale a élu un membre du CNDD-FDD, M<sup>me</sup> Irène Inankuyo, comme Première Vice-Présidente de l'Assemblée, avec l'appui de certains membres de l'opposition de facto. En réaction, le FRODEBU et l'UPRONA ont suspendu leurs membres qui avaient fait défection.

30. J'ai reçu une lettre ouverte datée du 28 février, que m'ont adressée 46 parlementaires du FRODEBU, du CNDD (Nyangoma) et du CNDD-FDD. Les parlementaires sollicitaient une assistance politique et en matière de sécurité, compte tenu de ce qu'ils percevaient comme étant des menaces plausibles que faisaient peser sur leur vie des milices qui auraient été constituées par les services de sécurité nationale. Parmi les signataires de cette lettre figuraient l'ancienne Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale récemment exclue et l'ancienne Ministre des finances.

31. Le 8 mars, des attaques à la grenade ont visé simultanément les résidences de quatre signataires de la lettre susmentionnée, dont l'ancienne Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale. Les attaques ont causé des dégâts matériels, sans toutefois faire de victimes. Le Gouvernement a condamné les attaques et annoncé que quatre suspects avaient été arrêtés et qu'une commission avait été créée pour enquêter sur les incidents. J'ai fermement dénoncé ces attaques, comme l'ont fait de nombreuses parties prenantes aux échelons national et international. En outre, mon Représentant exécutif au Burundi a fait part de mes préoccupations au Gouvernement et l'a encouragé à enquêter sur toute menace plausible à la sécurité et à assurer la sécurité et la sûreté de tous ses citoyens.

32. Le 2 avril, la Cour suprême du Burundi a condamné l'ancien président du CNDD-FDD, M. Hussein Radjabu, à 13 années d'emprisonnement pour atteinte à la sécurité de l'État et diffamation du chef de l'État. Deux de ses coaccusés ont été condamnés à la même peine, tandis que d'autres ont été condamnés à 10 années d'emprisonnement, une personne ayant été acquittée. L'avocat de M. Radjabu, qui a mis en cause l'indépendance de la justice lors du procès, a indiqué son intention de faire appel de la décision du tribunal.

33. L'activité de l'Assemblée nationale est restée paralysée pendant toute la session parlementaire qui s'est achevée le 30 avril. En conséquence, une vingtaine de lois dont l'Assemblée était saisie durant cette session n'ont été ni adoptées ni même examinées.

### **Évolution de la situation sur le plan régional**

34. Au cours de la période considérée, la Commission tripartite plus un a tenu deux réunions au cours desquelles la question des FNL a été discutée. Lors de la réunion qu'elle a tenue le 5 décembre à Addis-Abeba, la Commission a condamné « les violations répétées du cessez-le-feu par les FNL et le refus obstiné et injustifié de ces derniers de participer à nouveau aux travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi ». Les participants sont également convenus d'un certain nombre de sanctions à imposer au groupe armé au cas où il ne réintégrerait pas le Mécanisme au 31 décembre 2007, notamment une interdiction de déplacement et le gel des avoirs. Toutefois, lors de la réunion qu'elle a tenue à Bujumbura les 25 et 26 mars, la Commission a décidé de retirer les FNL de la liste des forces négatives, étant donné qu'il était alors prévu que le groupe réintègre le Mécanisme au 1<sup>er</sup> avril. Le 22 avril, lors d'une rencontre technique qui réunissait quelques membres de la Commission à Bujumbura, les participants auraient condamné la reprise de la violence et seraient convenus de se réunir à nouveau à Kigali le 20 juin.

35. Les 3 et 4 mars, le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a organisé, à Bujumbura, la deuxième réunion des parlementaires de la région des Grands Lacs, au cours de laquelle il a été décidé

d'officialiser la création d'un forum régional des parlementaires avant le prochain sommet prévu pour novembre. Du 25 au 28 mars, le Secrétariat exécutif a organisé, à Bujumbura, un atelier régional sur l'intégration du genre dans la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. En avril, le Secrétariat de la Conférence a organisé dans la région une série d'ateliers de planification consacrés à l'examen des programmes d'action et des protocoles du Pacte et à l'élaboration de plans d'action pour la mise en œuvre.

### **III. Activités ayant trait à la Commission de consolidation de la paix**

36. La Commission de consolidation de la paix a continué d'appuyer le processus de consolidation de la paix au Burundi. Le Président de la configuration pour le Burundi de la Commission de consolidation de la paix figurait parmi les participants à la réunion des Envoyés spéciaux, qui s'est tenue au Cap en février, et la Commission a adopté, le 20 mars, les conclusions et recommandations relatives au processus de paix (voir PBC/2/BDI/7).

37. Le 5 décembre 2007, le Gouvernement et la Commission ont adopté un Mécanisme de contrôle et de suivi (voir PBC/2/BDI/4) destiné à faciliter un examen régulier du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan de la consolidation de la paix.

38. En février, la configuration pour le Burundi de la Commission est convenue d'un plan de travail annuel axé sur le respect des engagements, comme s'en font l'écho le Cadre stratégique et le Mécanisme de contrôle et de suivi, ainsi que sur le suivi du processus de consolidation de la paix et la fourniture de conseils aux parties prenantes intéressées.

39. Le 25 janvier, le Président a lancé le Groupe de coordination des partenaires, cadre général dans lequel le Gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux peuvent conjointement évaluer la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique. En mars, on s'est attelé à la mise en place du Mécanisme de contrôle et de suivi, tandis que le premier rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre stratégique est attendu pour la fin du mois de mai.

40. Au 7 mai, le Comité directeur mixte pour la consolidation de la paix, composé de représentants du Gouvernement, du BINUB, de la société civile et des partenaires nationaux et internationaux, a approuvé 17 projets, pour un montant total de 33 795 000 dollars, à prélever sur les 35 millions de dollars accordés par le Fonds permanent pour la consolidation de la paix. Ces projets relèvent des quatre domaines prioritaires approuvés par la Commission en décembre 2006 : cinq projets de gouvernance, cinq projets de réforme du secteur de la sécurité, quatre projets relatifs aux droits de l'homme et à la justice, y compris la justice transitionnelle, et trois projets d'appui au règlement pacifique des litiges fonciers et au relèvement des communautés. Plusieurs projets ont été officiellement lancés par le Président Nkurunziza en janvier et février.

41. En raison de la reprise des hostilités à grande échelle, la Commission de la consolidation de la paix a reporté une mission de haut niveau qui devait s'effectuer au Burundi du 19 au 24 avril. La mission devrait se dérouler en mai.

## **IV. Problèmes auxquels se heurte la consolidation de la paix**

### **Gouvernance démocratique**

42. L'action visant à renforcer la gouvernance démocratique s'est poursuivie au cours de la période considérée, en dépit de la grave détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité. Le BINUB a lancé un certain nombre d'activités destinées à favoriser l'amélioration de la gouvernance, notamment en appuyant la promotion de la concertation entre les acteurs nationaux, la création d'un tribunal chargé de la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration publique et la décentralisation.

43. Le 18 février, le Président et mon Représentant exécutif ont lancé un projet financé par le Fonds permanent pour la consolidation de la paix et visant à intégrer progressivement une culture démocratique dans les institutions nationales par la voie de la concertation. Le premier forum de ce projet a été lancé deux mois plus tard, le 17 avril. Il avait pour objets d'assurer l'appropriation du projet par les principales parties prenantes, de valider la méthodologie à utiliser pour faciliter le dialogue et de mettre en place un comité national de haut niveau chargé du suivi et de l'évaluation. Plus de 150 élus et représentants de partis politiques, de la société civile et des médias y ont participé, y compris quatre anciens présidents burundais.

44. En novembre et décembre 2007, le Gouvernement a recouvré environ 100 millions de francs burundais qui avaient été détournés par différentes personnes. Un projet du Fonds permanent pour la consolidation de la paix a été lancé au cours de la période considérée en vue d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance économique. Dans le cadre de ce projet, une formation a été dispensée au personnel du Tribunal chargé de la lutte contre la corruption et de la Brigade anticorruption sur les procédures d'appel d'offres et les dispositions judiciaires permettant de sanctionner la corruption et le détournement des fonds et des équipements publics.

45. Le BINUB a également œuvré, en collaboration avec les autorités nationales, à la compilation des références juridiques du processus de décentralisation. Il s'agissait de fournir aux responsables des administrations une documentation de référence facilement accessible, qui leur permette d'améliorer leur efficacité et la prestation des services publics à la population.

46. Le Comité directeur mixte pour la consolidation de la paix a adopté un projet du Fonds permanent, pour un montant de 3 millions de dollars, destiné à améliorer la qualité des services publics à l'échelon local. Dans le cadre des initiatives visant à aider le Gouvernement à élaborer un plan de réforme global des institutions publiques, le BINUB a entrepris, à l'échelle du pays, une étude préliminaire sur les procédures standard, les obstacles et les retards affectant la prestation de quelques-uns des services publics les plus communs. Il s'agit notamment de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des certificats de propriété foncière et des documents d'identité nationale. Les résultats préliminaires de l'étude ont révélé que

les processus administratifs étaient généralement très contraignants et que, de ce fait, les usagers devaient faire face à des retards et à des dépenses injustifiées, ainsi qu'à des problèmes d'accès aux services publics.

### **Médias**

47. Les tensions se sont avivées entre le Gouvernement et certains membres des médias à la suite d'informations de presse selon lesquelles le Gouvernement aurait constitué des milices pour éliminer physiquement des opposants politiques. En réaction, le Président Nkurunziza et le Président du CNDD-FDD ont accusé les médias de recourir à des tactiques visant à créer des divisions et de diffuser des informations sans fondement.

48. Le BINUB a poursuivi l'action qu'il mène en vue de renforcer les capacités des médias nationaux, notamment la formation en matière de déontologie, de journalisme d'enquête et de techniques de communication.

### **Réforme du secteur de la sécurité et campagne de désarmement, de démobilisation et de réinsertion**

49. Une vaste réforme du secteur de la sécurité, inspirée d'une stratégie et d'un plan nationaux cohérents, est indispensable à la consolidation de la paix et de la sécurité au Burundi. Jusqu'à présent, l'Organisation a joué un rôle important sur ce plan en soutenant l'effort de réforme. Cependant, on n'a pas encore avancé dans cette voie et il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs indiqués par le Secrétaire général dans son rapport S/2006/429/Add.1.

50. En décembre 2007, le Gouvernement aurait fait savoir qu'il avait l'intention d'intégrer les projets actuels en une grande stratégie de réforme du secteur de la sécurité. On croit comprendre qu'il a commencé à travailler à l'encadrement juridique de la création du conseil national de la sécurité que prévoit la Constitution. Une fois créé, cet organe sera l'entité responsable au plan national de la mise au point d'un plan général de réforme. Le Bureau continuera à soutenir toute initiative visant à élaborer et mettre en œuvre le plan envisagé.

51. Le Bureau et le Gouvernement ont lancé un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix qui consiste à rénover 14 casernes des FDN pendant la période à l'examen. Ce projet, qui devrait être achevé en novembre, permettrait de retirer les membres des FDN des quartiers très peuplés et de réduire ainsi les frictions. Un autre projet lancé pendant la période avec le même financement améliorera les capacités opérationnelles de la police et du Service national de renseignement en leur fournissant du matériel et en assurant la formation de leur personnel. Le Bureau s'occupe également de former des fonctionnaires de police aux techniques de l'enquête policière et collabore avec la police à la mise au point de dispositifs internes de contrôle et de responsabilisation.

52. Les recensements des membres des FDN et de la police nationale se poursuivent, financés respectivement par la Banque mondiale et le Gouvernement néerlandais. On estime à 25 430 le nombre d'hommes démobilisés depuis décembre 2004 après l'opération de réduction d'effectifs menée dans le cadre du Programme de démobilisation et de réinsertion multinational de la Banque mondiale et du Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration. Il reste environ 5 000 membres du personnel de sécurité à démobiliser pour atteindre

l'objectif convenu de 25 000 hommes pour les FDN et 15 000 pour la police nationale avant la nouvelle date butoir de décembre 2008.

53. Pendant la période à l'examen, environ 900 membres des FDN, inquiétés par les défaillances de la campagne de réinsertion des combattants, ont commencé par refuser de se soumettre à la démobilisation obligatoire et ont retardé l'opération. Le Bureau, agissant avec le Bureau multinational de démobilisation et de réinsertion et d'autres partenaires internationaux, travaille avec les pouvoirs publics à une nouvelle stratégie de réinsertion, consistant notamment à ouvrir des perspectives économiques substantielles et durables au niveau des collectivités locales, qui s'ajouteraient à l'offre actuelle du Bureau multinational. Cette stratégie devrait mettre les autorités en mesure de poursuivre l'opération de réduction d'effectifs tout en donnant aux combattants démobilisés des assurances concrètes à moyen et à long terme.

54. Pendant ce temps, la Force spéciale de l'Union africaine procédait de son côté à l'enregistrement de 2 740 personnes réputées être des dissidents des FNL. On ne reconnaît pas aux « dissidents » la qualité de signataires de l'Accord général de cessez-le-feu et ils n'ont donc pas droit aux prestations de démobilisation prévues dans l'Accord. En décembre 2007, le Gouvernement a déplacé 1 200 de ces personnes, rassemblées dans la province de Cibitoke, à la suite des protestations de la population locale et des parlementaires de la région. Le Gouvernement et la Force spéciale de l'Union africaine continuent d'assurer la protection des sites où sont réunis les « dissidents »; la Force spéciale assure leur ravitaillement

55. Le dossier a été déféré au Gouvernement, qui a écrit au Bureau multinational pour demander un financement à l'intention de ce groupe d'ex-combattants. Des dispositions étaient prises en même temps pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants des FNL quand l'opération sera plus avancée.

56. Depuis le mois de janvier, le Facilitateur, l'Union africaine, le Secrétariat exécutif de la Commission nationale de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration, le Bureau et l'UNICEF rencontrent des représentants des « dissidents » pour traiter la question de la libération des enfants qui vivent dans leur groupe. Le 31 mars, un comité de coordination technique composé de représentants du Bureau, de l'UNICEF et du Bureau multinational a été mis sur pied pour travailler avec la Commission de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration à définir un plan pour récupérer les enfants et les réinsérer dans leur famille et leur village. Le 25 avril, à Buramata et Randa, on a ainsi réussi à séparer au total 238 enfants des adultes et à les transporter au centre de démobilisation de Gitega.

### **Armes légères**

57. Pendant la période à l'examen, le programme de désarmement civil, dont la réalisation est confiée à la Commission technique nationale du désarmement, est resté au point mort. La police nationale a procédé à des ramassages autoritaires d'armes dans le cadre de ratissages aléatoires. On ne dispose pas de renseignements précis sur le nombre d'armes récupérées ni sur le lieu où elles peuvent se trouver, et rien ne corrobore les allégations initiales selon lesquelles cette campagne visait un seul groupe ethnique.

58. La destruction des armes et des mines périmées a repris sous le contrôle des autorités publiques et progresse normalement. Avec l'aide du Bureau, les FDN ont éliminé 1 697 fusils et 29 mortiers au mois de janvier; 130 armes légères ont également été détruites à l'occasion de la célébration, le 15 mars, du huitième anniversaire de la Déclaration et du Protocole de Nairobi.

59. Le Bureau fournira aux FDN assistance technique, matériel, services de formation (suivi et entreposage des armes) et réseaux et logiciels informatiques en complément d'un projet financé par les États-Unis pour soutenir l'effort de remise en état des magasins militaires entrepris par le Gouvernement.

60. Au mois de mars, 92 % des terres dont on pense qu'elles contiennent des restes explosifs avaient été neutralisés grâce au travail du Centre de coordination de la lutte antimines du Burundi. De plus, 664 mines antipersonnel, soit l'ensemble des réserves des FDN, ont été détruites le 17 mars. Le Burundi se trouve ainsi en conformité avec les articles 4 et 5 de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

### **Droits de l'homme**

61. La situation des droits de l'homme dans le pays reste extrêmement préoccupante. Le nombre d'infractions commises par les FDN n'a pas changé mais les violations des droits de l'homme par la police ont encore augmenté et on a imputé au Service national de renseignement de nouveaux cas de torture et d'exécution sommaire. Un nombre non négligeable de violations des droits de l'homme à motif politique et certains assassinats ciblés ont également été signalés, surtout entre janvier et la mi-février.

62. Le mois de décembre 2007 a été marqué par un événement bienvenu, le licenciement par décret présidentiel de 20 fonctionnaires de police et l'inculpation et la condamnation de plusieurs membres des FDN du chef d'une violation des droits de l'homme. Cependant, la volonté du Président et de son gouvernement de lutter contre l'impunité et de sanctionner les agents de sécurité pour infraction aux droits de l'homme doit encore se traduire dans certains cas par des actes concrets. On n'a pas avancé sur la voie qui devrait permettre de traduire en justice les personnes accusées des massacres de Gatumba (2004) et Muyinga (2007). Pour ce qui est de Muyinga, le principal suspect a fui le pays pendant la période à l'examen; un deuxième suspect – un fonctionnaire du Service national de renseignement – a été muté puis est revenu à Muyinga.

63. Les violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants restent un phénomène courant. On a constaté une augmentation significative du nombre de viols depuis le début de 2008. Le Bureau a soutenu plusieurs activités de sensibilisation de la population, notamment une campagne nationale de 16 jours (25 novembre-10 décembre 2007) de sensibilisation à la question des violences à l'égard des femmes et des filles. Le Bureau prépare également, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF, une étude sur la lutte contre les violences sexuelles afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie sous-régionale commune tenant compte du contexte social, politique et culturel de chaque pays.

64. Le Bureau a continué de suivre la situation des droits de l'homme dans tout le pays et a rencontré régulièrement les autorités nationales et locales à propos de la suite à donner aux violations. Il a également mené de nombreuses activités de sensibilisation et de création de capacités visant les représentants du Gouvernement, les services nationaux de sécurité, les médias, la société civile et la population. C'est ainsi qu'en étroite collaboration avec le Gouvernement, il a entamé le 10 décembre 2007 une campagne de sensibilisation célébrant le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

65. Depuis que le projet de loi relatif à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été avalisé par les partenaires nationaux compétents (en novembre 2007), le Comité technique de suivi a adopté le 25 février son plan de travail et son budget, rédigés tous deux avec l'aide du Bureau. Cependant, la paralysie de l'Assemblée nationale qui dure depuis le mois de janvier a empêché d'examiner et d'adopter le texte portant création de cette commission.

### **Réforme du secteur judiciaire**

66. Avec l'aide du Bureau, des mesures concrètes ont été prises dans ce domaine pendant la période à l'examen. Une réussite marquante a été la validation le 13 décembre 2007 du projet de loi sur la réforme du code de procédure pénale au cours d'un atelier auquel participaient tous les partenaires compétents. Cependant, la paralysie de l'Assemblée générale a jusqu'à présent empêché d'adopter ce projet.

67. Au mois de février, le Bureau et le Gouvernement ont lancé, avec un financement du Fonds pour la consolidation de la paix un projet de rénovation de l'appareil judiciaire au niveau local, y compris la construction ou la rénovation de 17 tribunaux, qui devrait être achevé avant la fin de l'année. La première phase d'un deuxième projet relatif à l'exécution des jugements s'est achevée en février avec la formation de plus de 520 magistrats, greffiers et huissiers de justice qui s'occupent de faire exécuter au niveau provincial les décisions et les jugements des tribunaux, dont certains sont en attente depuis 1994.

68. Afin de résoudre le problème du surpeuplement des prisons, la Direction générale des affaires pénitentiaires, agissant en collaboration avec le Bureau, a procédé entre le 27 novembre et le 8 décembre 2007 au recensement et à l'analyse des dossiers judiciaires et pénitentiaires de 11 prisons réparties dans tout le pays. Cette étude a confirmé que le rapport entre prisonniers condamnés et prisonniers en détention provisoire était de 30 à 70 %, ce qui s'expliquait essentiellement par les défaillances des échanges entre l'administration pénitentiaire et l'administration judiciaire. Le 21 mars, le Bureau, la Direction générale des affaires pénitentiaires et le Bureau du Procureur général ont organisé des journées d'étude à l'intention des magistrats et du personnel pénitentiaire pour améliorer la coordination et la communication entre eux.

69. Environ 500 enfants cohabitent avec des adultes dans les locaux de la police et dans les prisons parce qu'il n'y a pas au Burundi de justice pour mineurs, ce qui est en contradiction avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. La « plate-forme de la justice pour mineurs », – composée du Bureau, de l'UNICEF et d'ONG nationales et internationales – milite pour que soit adoptée une loi protégeant les enfants. Parallèlement, le Bureau réalise un projet pilote de justice pour mineurs dans trois provinces du nord. Tous les partenaires compétents de ces provinces ont reçu une formation aux normes internationales de ce type de justice.

Ce projet a eu un résultat concret, à savoir la libération après réexamen des dossiers de 21 délinquants juvéniles avant la fin de décembre 2007.

70. Le Bureau concourt également à renforcer les moyens du barreau burundais, en l'aidant notamment à créer son secrétariat, en coordonnant la planification d'un dispositif général d'aide juridictionnelle et en lançant périodiquement entre ses membres des débats sur des sujets juridiques d'actualité.

### **Justice transitionnelle**

71. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. Depuis sa création, le 2 novembre 2007, le Comité directeur tripartite pour des consultations nationales sur des mécanismes de justice transitionnelle a mis au point un projet de fonds pour la consolidation de la paix, en vue du financement des consultations nationales, qui a été approuvé par le Comité directeur mixte pour la consolidation de la paix le 13 mars. Les travaux de fond du Comité directeur tripartite ont toutefois été entravés par plusieurs difficultés, résultant principalement de divergences internes entre certains de ses membres. Les groupes de la société civile semblent divisés sur la méthode à adopter pour les consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle et ont exprimé leurs préoccupations auprès de leurs représentants au sein du Comité.

72. Par ailleurs, le Cabinet du Président a récemment pris des mesures lui permettant de jouer un rôle excessivement important au sein du Comité directeur tripartite, ce qui est considéré comme étant contraire à la lettre et à l'esprit de l'Accord-cadre régissant son fonctionnement, d'où le retard pris par le processus de consultation nationale, qui devait initialement commencer en avril et s'achever en juillet 2009. Pendant ce temps, le BINUB a poursuivi ses activités afin de sensibiliser la société civile et les chefs religieux dans l'ensemble du pays aux questions liées à la justice transitionnelle et aux consultations nationales.

### **Protection des enfants**

73. Au cours de la période considérée, la situation générale s'est améliorée en ce qui concerne la protection des enfants. De graves violations de leurs droits continuent toutefois d'être signalées, ainsi que de nombreux cas de violence sexuelle. Le Bureau et l'UNICEF poursuivent leurs activités en matière de renforcement des capacités et de suivi, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale chargée de la surveillance et de la communication d'informations, qui comprend des représentants du BINUB, d'organismes des Nations Unies et d'ONG nationales et internationales.

74. Le Gouvernement a adopté un plan d'action national afin de venir en aide aux 800 000 orphelins et enfants vulnérables au Burundi. L'UNICEF, par l'intermédiaire de ses partenaires, fournit une assistance financière et technique à certaines des activités. Le Fonds fournit aussi une assistance aux enfants des rues, visant à faciliter le regroupement familial et à promouvoir la réintégration socioéconomique des enfants dans leur famille.

75. Plus de 200 enfants burundais expulsés de la République-Unie de Tanzanie ont reçu une protection, un soutien psychosocial et une assistance matérielle et médicale dans le cadre d'un accord conclu entre le BINUB, l'Organisation mondiale de la

Santé (OMS), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF et le Gouvernement burundais.

### **Égalité des sexes**

76. Conformément à la résolution 1325 (2000), le Bureau a poursuivi ses activités de surveillance et de formation concernant la protection, les droits et les besoins spécifiques des femmes, ainsi que la promotion de leur participation aux activités de consolidation de la paix au Burundi. En janvier, le groupe thématique du BINUB sur l'égalité des sexes, comprenant les centres de liaison de tous les organismes des Nations Unies sur cette question, a élaboré un plan d'action afin d'assurer l'intégration des sexes dans le programme de consolidation de la paix du Burundi. L'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes et la composante femmes ont également été renforcées dans tous les projets relatifs au Fonds pour la consolidation de la paix. Le Bureau travaille aussi en étroite collaboration avec les groupes de femmes locaux, y compris le Réseau des femmes pour la paix.

77. Le BINUB a également continué d'appuyer les activités menées par le Gouvernement en vue de promouvoir l'égalité des sexes et de lutter contre la violence sexiste. Un projet récemment lancé dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix sur le renforcement du rôle des femmes dans la réconciliation et le relèvement communautaire vise actuellement à établir une unité de police spécialisée dans les domaines de la violence sexiste et de la protection des enfants. À cette fin, trois séminaires de sensibilisation à l'intention de 50 cadres de la Police nationale et de 80 chefs de commissariat de police ont été organisés en mars.

### **Situation humanitaire**

78. En plus des déplacements de populations causés par la reprise des hostilités à grande échelle, le Burundi continue de souffrir de la pauvreté structurelle et de la stagnation du développement. L'insécurité alimentaire potentielle est également un sujet de préoccupation. Les facteurs climatiques et la pénurie de semences continuent d'affecter les récoltes, problème aggravé par la forte augmentation du prix des produits de base et des semences. Le 17 mars, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé un appel, sollicitant un montant de 6 millions de dollars, afin de répondre aux besoins de quelque 90 000 réfugiés burundais, principalement des femmes et des enfants, en provenance de la République-Unie de Tanzanie. Il prévoit des pénuries majeures dans la fourniture de tous ses produits alimentaires courants au second semestre de 2008.

79. Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne le retour de réfugiés et le relèvement communautaire. Le HCR a lancé un nouvel appel en vue d'obtenir un montant de 34 292 586 dollars, pour aider 218 000 réfugiés burundais vivant dans trois anciennes zones d'installation désignées dans l'ouest de la République-Unie de Tanzanie, à savoir Ulyankulu, Katumba et Mishamo. Une assistance à ces réfugiés, lesquels ont fui le Burundi en 1972, sera fournie par le biais du rapatriement librement consenti au Burundi des personnes (jusqu'à 46 000) qui ont exprimé le souhait de rentrer et de la naturalisation et de la pleine intégration sociale et économique de 172 000 personnes qui souhaitent demeurer en République-Unie de Tanzanie. Le premier convoi de 262 réfugiés en provenance des zones d'installation est arrivé au Burundi le 10 mars.

80. En février, le Ministre burundais de la solidarité nationale, le Ministre tanzanien de l'intérieur et les représentants du HCR pour le Burundi et la République-Unie de Tanzanie ont effectué une mission conjointe dans les camps de réfugiés et les anciennes zones d'installation en République-Unie de Tanzanie. Le Ministre tanzanien a confirmé que son gouvernement avait l'intention de fermer les camps de réfugiés de Lukole et Nduta et de ne maintenir que le troisième camp, Mtabila, au-delà de juin. Depuis novembre 2007, 13 847 réfugiés burundais au total sont rentrés, dont 7 004 en 2008. Les réfugiés de Lukole rentrent en nombres croissants, en prévision de la fermeture du camp, en juin. De ce fait, le nombre de rapatriés a fortement augmenté par rapport à la même période en 2007.

81. En février, l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) a approuvé un montant de 26 millions d'euros afin de contribuer au financement des opérations de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales en République-Unie de Tanzanie et au Burundi visant à réintégrer les réfugiés burundais et congolais dans leurs communautés respectives ou à les réinstaller en République-Unie de Tanzanie. Les fonds permettront de fournir une assistance humanitaire en vue du rapatriement et de la réintégration des réfugiés burundais et des personnes expulsées de la République-Unie de Tanzanie.

### **Situation économique**

82. Le budget national pour 2008, d'un montant de 433 millions de dollars, a été adopté au Parlement en décembre 2007. Il représente une augmentation de 12,6 % par rapport au budget de 2007, avec un déficit de 32,7 millions de dollars, contre 14,7 millions de dollars dans le budget précédent.

83. D'après les estimations, la croissance réelle du PIB en 2007 a ralenti, passant à 3,6 %, et n'a pas atteint les 5,5 % prévus pour cette année-là. Cette situation résultait en partie d'une baisse de la production de café causée par la sécheresse. Pour 2008, le Fonds monétaire international a prévu une croissance économique de 6 % et un taux d'inflation à un chiffre. En janvier, il a achevé son sixième et dernier examen dans le cadre de l'arrangement relatif à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. La conclusion de l'examen permet de décaisser un montant de 11,4 millions de dollars, qui représente la somme totale envisagée dans le cadre de l'arrangement.

84. Au cours de la période considérée, la forte hausse du prix des produits alimentaires et des carburants a contribué à faire augmenter le coût de la vie et à accroître les pressions inflationnistes. L'augmentation de 34 % des traitements des fonctionnaires, annoncée par le Gouvernement en janvier, à la suite des grèves syndicales de novembre et décembre 2007, a été largement neutralisée par la hausse des prix. L'impact de l'augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires devrait exacerber la situation au Burundi encore davantage. Dans un environnement où les possibilités d'emplois de remplacement sont rares, 90 % de la population sont entièrement tributaires de l'agriculture de subsistance, qui ne leur permet pas de subvenir à tous leurs besoins. Près de la moitié de la population doit compléter leur alimentation par des produits provenant du marché et 50 % n'ont pas un apport alimentaire suffisant.

## V. Observations

85. La récente reprise des hostilités illustre de manière alarmante l'extrême précarité de la situation. Les affrontements armés incessants entre les forces gouvernementales et les combattants du FNL sont vigoureusement condamnés. Rien ne justifie la mort de civils innocents qu'ils provoquent. Si l'application des dispositions de l'Accord général de cessez-le-feu ne reprend pas, ce nouveau cycle de violence risque d'annihiler tous les acquis que le peuple burundais a obtenus à grand-peine depuis la signature de l'Accord d'Arusha, il y a huit ans. Les parties prenantes, tant à l'échelle nationale qu'internationale, craignent également, à juste titre, que la reprise des combats fasse tâche d'huile et affecte les pays voisins. Les actions transfrontalières des groupes armés ont des incidences sur toute la région des Grands Lacs.

86. Le Gouvernement burundais et les dirigeants du FNL partagent la responsabilité première de mettre définitivement terme à plus d'une décennie de conflit violent, tout comme de tirer parti des chances qui s'offrent. Je lance un appel aux deux parties afin qu'elles cessent immédiatement les hostilités et entament des pourparlers, premier pas vers la reprise du processus de paix. Comme il s'est engagé à le faire devant les dirigeants de l'Initiative régionale, le 6 mai dernier, le FNL doit non seulement se replier sur le Burundi, comme il l'a annoncé, mais encore effectivement participer aux travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et de la Direction politique sans conditions préalables. Le Gouvernement est instamment invité à accorder à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu la priorité qu'elle mérite et à tout mettre en œuvre pour régler, de façon acceptable pour les deux parties, les questions qui entravent sa mise en pratique. J'exhorte les deux parties à respecter rigoureusement les dispositions du Programme d'action qu'elles ont toutes deux approuvé.

87. La communauté internationale s'est énergiquement employée à soutenir la marche du Burundi vers la paix et elle a, à cet effet, mis en place toute une série de mécanismes qui concourent à cet objectif. Son engagement actif demeure crucial. L'Initiative de paix régionale et l'action du Facilitateur sud-africain sont les garants du processus de paix. Je me félicite de ces efforts et les approuve sans réserve. L'engagement personnel des Présidents Museveni et Kikwete, respectivement Président et Vice-Président de l'Initiative de paix régionale, demeure indispensable : leur action aide les parties à surmonter des obstacles de taille et à avancer vers la paix. Je salue les mesures qu'ils ont prises à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue le 30 avril à Kampala et les invite à poursuivre activement leurs efforts.

88. La Direction politique a également un rôle crucial à jouer pour ce qui est des volets politiques et socioéconomiques du Programme d'action. Il convient de la consolider et de passer en revue ses modalités de travail afin de garantir un dialogue permanent avec les parties et entre elles. Je ne peux que me féliciter de la constitution, en février dernier, du Groupe d'envoyés spéciaux pour le Burundi qui garantit la cohérence de l'action internationale en faveur du processus de paix; le Groupe prêtera conseil et appui au Facilitateur comme à la Direction politique.

89. Si de nouveaux retards venaient à être enregistrés dans l'exécution du Programme d'action, le Conseil de sécurité devrait envisager de prendre de nouvelles mesures en étroite collaboration avec l'Initiative de paix régionale, l'Union africaine et d'autres organismes régionaux. Par précaution, et

conformément au paragraphe 4 de la résolution 1719 (2006), j'ai invité le BINUB et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo à élaborer un plan d'action pour le cas où la situation au Burundi continuerait de se détériorer. J'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité des recommandations spécifiques à cet égard si la situation sur le terrain l'exige.

90. Les élections qui se sont déroulées avec succès en 2005, ainsi que la signature de l'Accord général de cessez-le-feu et le retrait de l'ONUB en 2006 à la demande du Gouvernement, ont pu donner l'impression que la situation se normalisait. Or, comme je l'ai indiqué dans tous mes précédents rapports, elle demeure extrêmement précaire et les problèmes que pose la consolidation de la paix sont énormes. La gouvernance, la sécurité, la reconstruction et la situation socioéconomique sont autant de défis lourds à relever. Les acteurs politiques n'étant pas parvenus à surmonter leurs intérêts partisans, la situation politique est dans une impasse et l'inertie paralyse le Parlement et d'autres institutions fondamentales.

91. Le gouvernement d'union nationale formé en novembre dernier n'a pas suscité, contrairement aux attentes, l'élan politique nécessaire pour entamer la réforme de la gouvernance et ramener le Burundi sur la voie du relèvement et du développement. Les crises politiques incessantes ont, au cours de l'année écoulée, sensiblement restreint l'action de l'exécutif comme du législatif. Il faut que tous les partis politiques représentés au Parlement tiennent les engagements qu'ils ont pris devant leurs électeurs et devant tout le pays. Il importe que les dirigeants politiques entament d'urgence un véritable dialogue afin de surmonter leurs différences et s'atteler sans retard à l'adoption de mesures législatives qui n'ont que trop longtemps été différées.

92. Les menaces et les actes d'intimidation à l'encontre d'acteurs politiques sont répréhensibles en toutes circonstances. On ne peut donc que se féliciter de l'engagement que le Gouvernement a pris de protéger tous les Burundais, quelle que soit leur appartenance politique : il faut à présent y donner suite de manière tangible et équitable.

93. Je demeure vivement préoccupé par la violation répétée et généralisée des droits de l'homme par des éléments des services nationaux de sécurité. L'engagement qu'a récemment pris le Président Nkurunziza de traduire en justice tous les agents en tenue impliqués dans ces exactions est encourageant. Je me félicite aussi que les autorités aient réaffirmé leur volonté de lutter contre l'impunité et j'exhorte le Gouvernement à concrétiser ces engagements par de nouvelles mesures. Dans un premier temps, il devrait rendre public le rapport sur le massacre de Gatumba et redoubler d'efforts pour traduire en justice les personnes accusées d'avoir perpétré le massacre de Muyinga. Il lui faut aussi en toute priorité mettre un terme à l'impunité dont jouissent les personnes qui se sont rendues coupables d'actes de violence sexuelle et d'autres violations insignes des droits fondamentaux des femmes et des enfants. Mais je tiens aussi à féliciter le Gouvernement et ses partenaires d'avoir réussi à libérer 238 enfants qui se trouvaient dans des camps de « dissidents » du FNL. J'encourage la poursuite de l'action menée pour que tous les enfants enrôlés dans des groupes armés soient relâchés.

94. La Commission de consolidation de la paix, par son action en faveur de la paix au Burundi, contribue grandement aux efforts visant à favoriser la stabilité dans ce pays. Le Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix institué en décembre dernier marque une nouvelle étape

vers le resserrement des liens entre le Burundi et la Commission. J'invite cette dernière à poursuivre son dialogue constructif avec le Burundi et à mobiliser la communauté internationale afin qu'elle mette à disposition les ressources nécessaires pour faire face aux problèmes les plus criants.

95. Outre les retards enregistrés dans l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et l'impasse politique actuelle, il faut s'attaquer d'urgence à d'autres phénomènes qui sont un facteur d'insécurité. Bien que le désarmement et la démobilisation d'ex-combattants aient progressé, les efforts de réintégration demeurent insuffisants. Dans des conditions qui se caractérisent par la pauvreté la plus abjecte, un taux de chômage élevé et une hausse brutale du prix des carburants et des denrées alimentaires, les ex-combattants risquent de se tourner vers la délinquance violente ou de rejoindre les rangs d'éléments armés. Je suis à cet égard particulièrement préoccupé par les incidences potentiellement déstabilisatrices de la crise alimentaire mondiale. J'invite le Gouvernement et ses partenaires internationaux à accélérer l'action menée pour mettre sur pied des stratégies préventives visant à en atténuer les effets.

96. Les difficultés auxquelles doit faire face le Comité directeur tripartite chargé des consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle, en particulier le non-respect, par ses membres burundais, des dispositions de l'accord-cadre en régissant les travaux, sont également cause de vive préoccupation. Des mesures correctives doivent être prises pour que le Comité puisse s'acquitter de façon tangible des tâches qui lui ont été confiées. J'ai l'intention de présenter sous peu au Conseil de sécurité un rapport distinct sur la suite donnée à sa résolution 1606 (2005), dans lequel je formulerai, à la lumière des nouveaux développements, des recommandations sur l'action de l'ONU en appui à la justice transitionnelle au Burundi.

97. Depuis novembre 2007, le BINUB a activement contribué au processus de paix sur les plans politique et technique, dans le cadre de la Direction politique. Comme indiqué dans le présent rapport, il s'est également sérieusement attelé à l'exécution des projets financés au titre du Fonds pour la consolidation de la paix. J'ai grand espoir que ces projets contribueront, à terme, à générer les dividendes de la paix dont le Burundi a besoin et qu'ils atténueront ainsi partiellement les incidences préjudiciables des graves revers et des carences persistantes que j'ai exposés ci-dessus.

98. La réalisation des objectifs que j'ai fixés dans l'additif à mon septième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2006/429/Add.1) continue d'être entravée, et ceci est dû en grande partie à la nette détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité. L'action du BINUB demeure donc cruciale pour instaurer un climat propice à la paix et au développement durables.

99. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble du personnel du BINUB qui a, sous la direction de mon Représentant exécutif au Burundi, M. Youssef Mahmoud, continué d'œuvrer inlassablement à la cause de la paix dans ce pays, dans des conditions souvent très difficiles. Mes remerciements vont également à tous les personnels des Nations Unies pour leur engagement inébranlable, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour leur contribution généreuse à la cause du Burundi.